

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 9

chargée de l'examen du Postulat de Vouillamoz Vincent et crts – « La Ville de Lausanne se chauffe de façon 100% renouvelable »

| | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|--|
| Présidence : | Mme Anne Berguerand | Les Verts |
| Membres présents : | Mme Florence Bettschart-Narbel | PLR |
| | Mme Muriel Chenaux Mesnier | PS |
| | Mme Anita Messere | UDC |
| | M. Jean-Marie Chautems | PS |
| | M. Georges-André Clerc | PLC |
| | M. Daniel Dubas | Les Verts |
| | M. Vincent Vouillamoz | Le Centre |
| Membres excusés : | M. Valentin Christe | PLC |
| | M. Jean-Pascal Gendre | PLR |
| | M. Fabrice Moscheni | UDC |
| Membres absents : | Mme Astrid Lavanderos | PS |
| | M. Mathieu Carrel | PLR |
| | M. Denis Corboz | PS |
| | M. Romain Felli | PS |
| | M. Vincent Mottier | EàG |
| Représentant-e-s de la Municipalité : | Mme Natacha Litzistorf | Directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture |
| | M. Olivier Forestier | Chef du Service du logement et des gérances (SLG) ad interim |
| | M. Rémi Bouilloux | Responsable valorisation, SLG |
| | M. Nicolas Waelti | Secrétaire général SIL |
| Excusé | M. Jean-Yves Pidoux | Directeur SIL |
| Notes de séances | Mme Laurence Henny | assistante du chef de service SLG |

Lieu : salle du Conseil Communal de l'Hôtel de Ville

Date : Vendredi 13 novembre 2020

Début et fin de la séance : 08 h – 08 h 40

Après la traditionnelle présentation des membres de l'administration par Mme la Conseillère municipale, la parole est donnée au postulant, celui ci rappelant qu'il aurait souhaité transmettre ce postulat directement à la Municipalité, tout comme beaucoup des conseillères-ers présent-e-s.

L'enjeu du postulat est que soit proposé, dans chaque préavis pour de nouvelles constructions ou des rénovations lourdes, systématiquement et sans exception, qu'on fasse appel à une source d'énergie renouvelable pour alimenter ses installations de chauffage (production de chaleur, eau chaude sanitaire ou froid).

Conseil communal de Lausanne

Le postulat se place dans une perspective d'investir aujourd'hui dans des infrastructures qui vont durer des décennies et qui impactent le moins possible l'environnement. Il correspond également au programme de législature qui annonçait en 2016 une politique de rénovation et d'assainissement énergétique du patrimoine immobilier de la Ville de Lausanne sur la base d'approches énergétiques et écologiques exemplaires, la Municipalité ayant annoncé qu'elle visait une neutralité carbone en 2030.

Il rappelle la réponse au postulat: «Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale» Rapport-préavis N° 2013/20 , exprimant la volonté de la Municipalité de faire aussi bien que possible, comme Minergie ou équivalent Minergie, en compensant si nécessaire la piètre qualité de l'enveloppe des bâtiments ou le recours à du chauffage fossile (dans ce cas, sont pris en compte la mobilité, le soutien aux transports publics et les garanties de performance de l'électricité fournie par les SIL). Il a donc l'impression que la stratégie de la Ville se limiterait à compenser, c'est-à-dire de continuer à faire du fossile mais à compenser. L'idée serait donc de faire mieux que tout un chacun et que la Ville devrait être exemplaire sur tous les aspects.

L'esprit du postulat est donc de désormais changer d'orientation et de viser systématiquement un agent énergétique renouvelable pour les projets de la Ville de Lausanne. Le postulant est conscient que ce n'est pas évident pour certains ouvrages ; il en a tenu compte dans les conclusions de son postulat, dont il donne lecture.

À ce stade de la prise en considération, la discussion générale révèle le fort bon accueil réservé au postulat par l'ensemble des commissaires, qui ont tous, dès le départ, estimé que ce postulat coulait de source.

Une commissaire explique que la Ville se réfère à la compétence cantonale qui établit les normes par rapport au chauffage mais il est clair qu'elle devrait être un modèle et faire beaucoup mieux que ce que demande le Canton. Elle cite des exemples de bâtiments appartenant à la ville qui pourraient avoir une meilleure isolation.

Un autre s'étonne qu'en 2020, un postulat doive encore être rédigé pour demander à la Ville de faire des économies sur les énergies fossiles.

Un membre de la commission, rappelle par contre l'urgence à prendre un certain nombre de mesures. Il signale en outre que le chauffage n'est pas le seul concerné et que le défi à l'avenir concerne également le refroidissement. Il est primordial que la Ville soit exemplaire à tous points de vue. Ces exigences ne devraient pas seulement concerner les bâtiments qui appartiennent à la Ville mais également ceux dont la Ville est propriétaire du terrain (DDP).

Il est rappelé que le CAD¹ permet d'avoir une solution commune et communautaire qui est souvent la meilleure, quand c'est réalisable, mais il ne peut pas répondre à 100% aux besoins de la Ville. C'est pourquoi il est fondamental de trouver une combinaison de solutions (la liste des énergies renouvelables étant évolutive) permettant d'améliorer l'alimentation en chauffage et en refroidissement.

Même si actuellement le CAD de Lausanne est considéré comme renouvelable il ne l'est en réalité qu'à 65% , mais les SIL souhaitent, dans le cadre du plan climat, le faire évoluer vers le 100% renouvelable.

Il est mentionné que la Municipalité étudie déjà la meilleure énergie possible dans ses projets, et qu'elle fait des gros efforts sur la rénovation des bâtiments, notamment la rénovation de collèges. Elle doit montrer l'exemple, en faisant encore mieux tout particulièrement dans le cadre de rénovations de bâtiments plus anciens très énergivores.

La compréhension est générale que lorsque l'on est face à des cas exceptionnels, il pourrait être acceptable de renoncer et de prévoir un investissement ailleurs, dans une vision de portefeuille. Ceci en cas de rares cas

¹ Chauffage à Distance

Conseil communal de Lausanne

de bâtiments, avec une architecture particulière, pour lesquels on ne peut rien faire, que ce soit pour des questions patrimoniales ou des passages par un désamiantage avant l'assainissement de l'isolation. Il est clairement plus aisé d'intégrer des énergies renouvelables lors de constructions nouvelles.

Pour la Municipalité aussi, ce postulat fait sens, Beaucoup de progrès ont déjà été faits, mais il reste du chemin à parcourir et c'est pourquoi il sera important de soutenir la partie concernant l'assainissement énergétique des bâtiments du préavis sur le plan climat.

La Ville est très ambitieuse quand à ces rénovations mais doit accepter quelques exceptions, notamment au niveau patrimonial. Elle est en plus confrontée parfois aux exigences du Canton qui refuse ses propositions. (Le Barbare par ex.)

Sur cette question patrimoniale, il pourrait y avoir, au niveau cantonal, une évolution quand à la prise en compte des aspects énergétiques dans le patrimoine, un postulat étant en cours au Grand Conseil , permettant peut être une plus grande flexibilité de la part des autorités cantonales.

La Ville serait en outre favorable à élargir cette exigence aux tiers externes qui construisent sur des terrains mis à disposition par la Ville ou aux entités externes qui sont sous contrôle de la Ville (par exemple Beaulieu SA ou la SILL).

Il est beaucoup question de «l'équivalence Minergie», que demande la Ville face au «Label Minergie», qui est un label privé que la Ville ne veut pas imposer. Dans les faits, ces derniers temps, le label Minergie est de plus en plus obtenu, tout comme les subventions qui vont avec.

Il est évident pour grande partie des personnes présentes, que le passage à un approvisionnement en énergie renouvelable va automatiquement de paire avec un assainissement énergétique du bâtiment, il faut donc avancer sur les deux axes simultanément. En termes climatiques, on aboutit dans les deux cas à la même absence d'émission de carbone. La stratégie municipale sera d'allouer les ressources entre ces deux axes et de trouver un bon équilibre pour atteindre aussi vite que possible les objectifs climatiques.

Quand aux quelques divergences sur les choix des fournisseurs (publics ou privés) de ces énergies, il nous est expliqué qu'une offre d'une ampleur industrielle permet une meilleure efficacité énergétique et une rationalité économique. C'est pourquoi les SIL avec une vision urbaine souhaitent étendre le CAD et le faire évoluer vers le 100% renouvelable. Il leur sera possible aussi d'aller vers un approvisionnement renouvelable du réseau de gaz, mais dans des quantités moindres que les volumes distribués aujourd'hui. Les SIL pourront ainsi fournir à terme de l'énergie renouvelable, via ces deux réseaux. Là où ce n'est pas possible, il y aura un concept énergétique particulier, réalisé par les SIL ou par un autre prestataire.

Conclusion(s) de la commission :

Le postulat examiné est accepté à l'unanimité des membres présents

Lausanne, le 29 décembre 2020

Le rapporteur/la rapportrice :
Anne Berguerand